

Compte rendu de la séance du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 juillet deux mille vingt s'est réuni, en séance publique, à la salle Loisirs et Culture sous la présidence de Madame Lea DUVAL.

Etaient Présents : Lea DUVAL, Mickaël TOIN, Julie NAVEAU, Sébastien LE COCGUEN, Sandrine GUIARD, Stéphane RAMOND, Adjoint, Claude MARTIN, Géraldine COURTOIS et Bertrand FLEURY, conseillers municipaux délégués. Delphine BROUILLÉ, Géraldine COURTOIS, Véronique DENOS, Gaby LAMBERDIÈRE, Isabelle LUBIN, Claude MARTIN, Patrick OLIVIER, Frédéric RELANGE, Conseillers.

Etait absente excusée : Mme Jocelyne SILLE

Etaient absents non excusés : Christian BYK, Hugues CORBIN, Thierry HABERT

Madame Sandrine GUIARD a été élue secrétaire de la séance.

Approbation de la séance du 4 juin 2020

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le procès-verbal de la séance du 4 juin 2020. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal.

Elections Sénatoriales : désignation des délégués

Vote des Subventions aux associations.

Madame le Maire rappelle que la Commission des Finances et l'ensemble du Conseil Municipal se sont réunis le jeudi 18 juin 2020 pour aborder la question du versement des subventions aux associations. Cette commission a fait des propositions qui vont être étudiées par le Conseil Municipal.

Un tableau récapitulatif des versements de l'année 2019, la proposition de la Commission Finance et ses observations est remis à chaque conseiller municipal.

Madame le Maire demande que le Conseil Municipal délibère sur chaque demande

Madame le Maire laisse la parole à Madame GUIARD, adjointe chargée des Finances et à Monsieur RAMOND, adjoint en charge des associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du versement des subventions selon le tableau annexé.

Institution de la Commission Communale des Impôts Directs (article 1650 du Code Général des Impôts).

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

Madame le Maire explique le fonctionnement de cette commission qui se réunit une fois par an minimum en journée.

Les membres de cette commission au nombre de 6 titulaires et 6 suppléants seront désignés par Monsieur le Directeur départemental des finances publiques sur la proposition du Conseil Municipal devant soumettre une liste de 24 personnes inscrites, notamment sur le rôle des impôts de la commune de Beaumont-sur-Sarthe.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner l'ensemble du Conseil Municipal.

A la demande de Madame le Maire, le Conseil Municipal établit la liste des personnes pouvant intégrer la commission communale des impôts directs de la ville de Beaumont-sur-Sarthe.

Cette liste sera transmise à Monsieur le Directeur départemental des finances publiques.

Budget Assainissement : Constatation d'extinctions de créances suite à une décision d'effacement de dettes prononcée par le juge

Monsieur le Trésorier de Fresnay-sur-Sarthe informe la commune que des créances sont devenues irrécouvrables du fait de procédures de rétablissement personnel prononcées par le Juge du Tribunal d'Instance du Mans. L'effacement de la dette (créance éteinte) prononcé par le juge, s'impose à la collectivité qui est tenue de le constater.
L'effacement de dettes concerne des produits de services du budget annexe assainissement pour un montant de 576.29 € :

Il est proposé au Conseil Municipal,

- d'**ADMETTRE** en non-valeur les créances éteintes par les effacements de dettes prononcés par le juge (détail ci-dessous), pour un montant total de 576.29 € sur le budget annexe assainissement

Réf Trésorerie	Date du jugement	Montant Budget Assainissement
1277270478	10/07/2019	293.64 €
1276145225	19/03/2020	282.65 €
Totaux		576.29 €

La dépense sera imputée au compte 6542 "créances éteintes" du budget annexe assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Admet en non-valeur les créances éteintes par les effacements de dettes prononcés par le juge (ci-dessus citées), pour un montant total de 576.29 € sur le budget annexe assainissement
- Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour prendre toute disposition et signer tout document relatif à cette décision.

Salle Loisirs et Culture : remboursement des arrhes versées en raison de l'annulation de manifestations (COVID-19)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'annulation de manifestations (en raison de la crise sanitaire COVID-19) devant se dérouler à la Salle Loisirs et Culture.

Des arrhes ont été versées par des associations, Madame le Maire propose de rembourser les arrhes versées à ces associations :

Nom association	Date de la Location	Montant des arrhes versées
Ass. Cantonale Animation	11/04/2020	84,72 €
BSA	18/04/2020	84,72 €
Ass Sportive Basket Belmontais	09/05/2020	67,44 €
Ass. Cantonale Animation	29/11/2020	60,48 €

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour rembourser aux associations ci-dessus citées les arrhes versés dans la cadre de la location de la Salle Loisirs et Culture dont les manifestations ont été reportées ou annulées en raison de la crise sanitaire COVID-19
- Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour appliquer la présente décision et signer tous documents relatifs à cette décision.

Centre Social Georges Rouault : remboursement de factures de la bibliothèque

Prise de compétence bibliothèque au 1^{er} janvier 2019 : remboursement des factures de fluides au Centre Social Georges Rouault

Mmes DUVAL, DENOS, M LE COGUEN sortent de la salle du Conseil Municipal.

Monsieur Mickaël TOIN, 1^{er} Adjoint, est président de la séance pour cette question.

Monsieur TOIN rappelle au Conseil Municipal que la Commune a récupéré la compétence Bibliothèque au 1^{er} janvier 2019, date à laquelle elle aurait dû prendre en charge les factures de fluides pour le 15 avenue de la Division Leclerc.

Tous les contrats étant aujourd'hui résiliés, il y a lieu de rembourser les sommes payées par le Centre Social à savoir :

-Electricité : 104.80 €

-Gaz : 1 179.80 €

-Assurance : 426.88 €

-Téléphone : 656.43 €

Soit un total de 2 367.91 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de rembourser le Centre Social Georges Rouault la somme de 2 367,91 euros.
- Charge Madame le Maire ou toute personne se substituant de reverser au Centre Social Georges Rouault la somme de 2 367.91 euros pour le remboursement des factures d'assurance, d'électricité, de gaz et de téléphone payées en 2019 par ce dernier comme détaillé ci-dessus.

Cimetière : rétrocession de la concession n°1349

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que madame Bernadette CHAPELIERE a manifesté par courrier son souhait de rétrocéder à la commune la concession cinquantenaire n°1349 acquise en 1985.

Madame le Maire précise qu'il n'y a eu aucune inhumation dans la concession.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le remboursement de la somme de 10.97 euros correspondant aux deux tiers du prix d'acquisition (360 francs) au prorata du temps restant (15/50^{ème})

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✘ **Emet un avis favorable** pour le rachat de la concession n°1349 à Madame CHAPELIERE au prix de 10.97 euros.
- ✘ **Donne** tout pouvoir à Madame le Maire pour appliquer la présente décision et signer tout document s'y rapportant.

Décisions prises dans le cadre de la délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire selon les articles 2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

1) Gestion du patrimoine communal

Madame le Maire, en application de la délibération n° 2020-023 du 4 juin 2020, porte à la connaissance du Conseil Municipal les décisions prises concernant la gestion du patrimoine communal.

Madame le Maire a établi les baux communaux suivants :

Locataire	Adresse du bien	Meublé	Date d'effet du bail	Durée du bail	Montant	Versement d'une caution
M. Daniel LAURENT	7 Place Bel Air – Logt N°1	Non	01-07-2020	2 ans	350 €	350 €
M. Francis LODS (Maître nageur)	13 rue des Voves Logt N°7	Oui	01-07-2020	2 mois	200 €	Non
M. Robert BARAT	7 Place Bel Air – Logt N°4	Non	10-07-2020	2 ans	360 €	360 €

2) Vente concession cimetière.

Madame le Maire, en application de la délibération n° 2020-023 du 4 juin 2020, porte à la connaissance du Conseil Municipal la vente d'une concession dans le cimetière n°1816 de 30 ans pour un montant de 600 €. La concession est située sur le plan n°1284 bis (section B-Allée transversale 4). (Monsieur BRAIE André).

3) Droit de préemption urbain

Monsieur François ROBIN, le Maire par délégation, en application de la délibération n° 2014-046 du 3 avril 2014, porte à la connaissance du Conseil Municipal les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), concernant des parcelles soumises au Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) :

Monsieur François ROBIN n'a pas fait valoir le droit de préemption dans le cadre de la vente des parcelles suivantes :

- ⊕ Section AE, parcelle n°760, 5877 rue du Tertre de Chaligné (2020-09)
- ⊕ Section AB, parcelle n°59, 114 avenue de la Division Leclerc (2020-10)
- ⊕ Section AB, parcelle n°241, 23 rue de Falaize (2020-11)
- ⊕ Section AE, parcelle n°393, 14 rue Albert Maignan (2020-12)
- ⊕ Section AE, parcelle n°253, 9 place des Halles (2020-13)
- ⊕ Section AE, parcelle n°827, 5 rue Marcel Jousse (2020-14)
- ⊕ Section AE, parcelle n°723, 1 rue du Léard (2020-15)

Madame le Maire, en application de la délibération n° 2020-023 du 4 juin 2020, porte à la connaissance du Conseil Municipal les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), concernant des parcelles soumises au Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) :

Madame le Maire n'a pas fait valoir le droit de préemption dans le cadre de la vente des parcelles suivantes :

- ⊕ Section AC, parcelles n°255 n°261 n°262 n°263 n°264 n° 256, 21 rue de la Motte (2020-16)
- ⊕ Section AB, parcelles n°9 n°11, 65 avenue de la Division Leclerc (2020-17)
- ⊕ Section AE, parcelle n°210, 27 place des Halles (2020-18)
- ⊕ Section AE, parcelles n°49 n°940, 8 avenue de la Division Leclerc (2020-19)

Les membres du Conseil Municipal en prennent acte.

Affaires diverses

Madame le Maire informe :

Conseil Départemental de la Sarthe (CD 72)

Une rencontre a été organisée par les deux conseillers départementaux Mme LABRETTE-MENAGER et M GALPIN qui ont réunis les maires de leur secteur. Ils ont présenté leur rôle et leur mission par rapport aux élus.

Monsieur le Président du CD 72 a réuni les maires du département à l'abbaye de l'Epau, il a présenté les compétences du Conseil Départemental ainsi que les missions des Vice-Présidents du Conseil Départemental.

Monsieur le Président du CD 72 a transmis un courrier nous informant qu'une enveloppe financière pour la réalisation de travaux d'investissement entre 2020 et 2022 a été attribuée à la ville de Beaumont-sur-Sarthe. Cette enveloppe financière d'un montant de 35 784 euros peut être versée en plusieurs fois au fur et à mesure des investissements réalisés.

Tableau des effectifs.

En raison des départs en retraite et surtout pour pallier aux absences dues aux congés, la commune a embauché 2 personnes aux services techniques, Mathias MANUEL, paysagiste, et Maxime LEROUX qui outre son travail au service technique, fera le remplacement du gardien du camping une journée par semaine. Ces personnes bénéficient d'un contrat de deux mois.

Un stagiaire sera présent pendant 2 semaines dans ce service.

Il y aura lieu de prévoir une réorganisation du personnel administratif.

A l'école maternelle, un ½ poste sera mis en place pour adapter le fonctionnement. Ce ½ poste n'engendre aucune création dans la mesure où l'ATSEM en place sollicite moins d'heures.

Camping du Val de Sarthe et Mini-Golf

Le camping est ouvert depuis le vendredi 3 juillet avec la mise en place du protocole sanitaire.

La création d'une association a permis l'ouverture du Mini-Golf qui est ouvert depuis ce vendredi. La remise en état a été réalisée par les membres de l'Association dénommée « Mini-Golf de la Motte ».

Chats.

La mairie a acheté des cages et le partenariat avec les vétérinaires continue comme précédemment. Une croix dans l'oreille permet de savoir si un chat été stérilisé. Il faudra surveiller le nombre de chats stérilisés. Des renseignements seront pris auprès du refuge de Neuville-sur-Sarthe.

Pigeons.

La prolifération des pigeons pose problèmes notamment au restaurant scolaire. Un devis a été sollicité auprès de M Romuald FORGES pour poser un filet. Une étude sera menée pour les autres endroits envahis par les pigeons. La construction d'un pigeonnier est envisagée.